

MARTIGNAS (33) – Construction d'un bâtiment tertiaire et abris véhicules

MARCHE 1 – LOT 1 Travaux TCE

ST06 – Menuiseries intérieures / Mobiliers



SOMMAIRE

1	OBJET DU MARCHÉ	5
2	DEFINITION DES TRAVAUX	5
3	LIMITES DE PRESTATIONS	6
3.1	AVEC LES AUTRES SECTIONS TECHNIQUES DU PRESENT LOT N°01	6
4	TRAVAUX PREPARATOIRES	7
4.1	PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER	7
4.2	MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE	7
5	REGLES DE CONCEPTION ET TOLERANCES.....	7
5.1	REGLES DE CONCEPTION DES OUVRAGES	7
6	SPECIFICATIONS DES MATERIEAUX ET FOURNITURES UTILISEES	8
6.1	LOCAUX HUMIDES	8
6.2	BOIS ET DERIVES DU BOIS.....	8
6.2.1	Bois massifs	8
6.2.2	Panneaux contreplaqués	8
6.2.3	Panneaux de particules.....	8
6.2.4	Panneaux mélaminés	8
6.2.5	Placage stratifié	8
6.2.6	Vitrages	8
6.2.7	Mastics et produits de calfeutrements	9
6.2.8	Ouvrages métalliques	9
7	PROTECTION DES MATERIAUX ET DES OUVRAGES.....	10
7.1	PROTECTION DES BOIS ET DES OUVRAGES EN BOIS CONTRE LES RISQUES BIOLOGIQUES (INSECTES ET CHAMPIGNONS).....	10
7.2	PROTECTION DES BOIS ET DES OUVRAGES EN BOIS CONTRE LES REPRISES D'HUMIDITE 10	
7.3	PROTECTION DES ELEMENTS METALLIQUES	10
8	PORTES INTERIEURES BOIS	11
8.1	GENERALITES	11
8.2	RENETEMENTS STRATIFIES	11
8.3	BLOCS PORTES	12
8.4	DORMANTS EN BOIS PRE-PEINT	12
8.5	DESCRIPTION GENERALE DES PORTES INTERIEURES EN BOIS – REPERE PB	12
8.5.1	Porte bois – PB1	12
8.5.2	Porte bois – PB2	13
8.5.3	Porte bois – PB3	13
8.5.4	Porte bois coupe-feu 1/2h (EI30) – PBCF4	13
8.5.5	Détalonnage des portes des sanitaires et des vestiaires	13

8.6	QUINCAILLERIE, EQUIPEMENT ET ACCESSOIRES DES PORTES.....	13
8.6.1	Organes de fixation des dormants	13
8.6.2	Organes de rotation	14
8.6.3	Organes de fermeture.....	14
8.6.4	Béquilles	15
8.6.5	Plaque de protection basse des vantaux	16
8.6.6	Butoir de porte	16
8.7	TABLEAU DE COMPOSITION DES OUVRAGES	16
9	REVETEMENTS ACOUSTIQUES MURAUX.....	18
10	PORTES / TRAPPES D'ACCES AUX GAINES TECHNIQUES.....	19
10.1	PORTES CF 1/2H – EI30.....	19
10.2	TRAPPES CF 1/2H – EI30	19
11	PORTES ET TABLETTES DE DOUCHES, SEPARATEURS D'URINOIRS	20
11.1	CARACTERISTIQUES DES PANNEAUX COMPACTS STRATIFIES HPL	20
11.2	PORTES ET TABLETTES D'ASSISE DES DOUCHES.....	20
11.3	SEPARATEURS D'URINOIRS.....	21
12	REALISATION DE LOGO	21
13	OUVRAGES DIVERS	22
13.1	COUVRE-JOINTS.....	22
13.2	TABLETTES D'HABILLAGE DES ALLEGES DES FENETRES ET CHASSIS FIXES	22
14	SIGNALIETIQUE INTERIEURE.....	22
14.1	PLAQUETTES DE NUMEROTATION DES LOCAUX	22
14.2	PLAQUETTE DE DENOMINATION DES LOCAUX.....	23
14.3	PICTOGRAMMES NORMALISES SANITAIRES ET VESTIAIRES	23
14.4	PANNEAUX D'ORIENTATION MURAUX.....	23
14.5	PLAQUE DE SIGNALISATION DE LA PORTE COUPE-FEU	23
14.6	PLANS INCENDIE	23
14.6.1	Plans d'évacuation incendie.....	23
14.6.2	Plans d'intervention incendie.....	24
15	PLINTHES	25
15.1	PLINTHES BOIS.....	25
15.2	PLINTHES CREMAILLERE	25
16	MOBILIER.....	26
16.1	PRESCRIPTIONS COMMUNES AUX MOBILIER BOIS.....	26
16.1.1	Panneaux	26
16.2	MEUBLE EVIER DU POINT CAFE.....	27
16.3	PLAN DE TRAVAIL DU POINT CAFE	28
16.4	BUREAUX POSTES INFORMATIQUES ET SIEGES SALLE DE REUNION R+1	29
16.4.1	Table.....	29
16.4.2	Sièges.....	29

16.5	BUREAUX POSTES INFORMATIQUES SALLES OPEN SPACE, SALLE REPROGRAPHIE ET LOCAL TECHNIQUE ET SIEGES OPEN SPACE	29
16.5.1	Table.....	29
16.5.2	Sièges.....	30
16.6	TABLETTE COMPTOIR LOCAL ASTREINTE	30
16.7	TABLETTES OPEN SPACE	30
16.8	TABLE DE REUNION ET CHAISES SALLE DE REUNION RDC, CHAISES REPROGRAPHIE ET LOCAL TECHNIQUE 008	30
16.8.1	Tables.....	30
16.8.2	Chaises.....	31
16.9	TABLE DE REUNION ET CHAISES SALLE DE REUNION R+1.....	31
16.9.1	Tables.....	31
16.9.2	Chaises.....	32
16.10	CASIERS DES VESTIAIRES H/F DU R+1	33
16.10.1	Bancs centraux.....	33
16.11	CASIER METALLIQUE POUR TELEPHONE	34
17	REFERENCES NORMATIVES	34

1 OBJET DU MARCHE

Le projet sera implanté au sein du Casernement et Terrain de Souge à Martignas-sur-Jalle (33).

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment tertiaire comprenant :

- Des bureaux open space,
- Une salle de visio-conférence,
- Une salle de réunion,
- Des bureaux,
- Des vestiaires/sanitaires,
- Des locaux de stockage et locaux annexes,
- Capacité d'accueil : 65 personnes,
- Infrastructures associées :
 - o Des abris pour véhicules,
 - o Un local vélo,
 - o Un local groupe électrogène,
 - o Des locaux de stockage,
 - o Une place de rapport de niveau compagnie aménagée devant le bâtiment.

La présente section concerne les travaux de menuiseries intérieures et de mise en place du mobilier.

2 DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux objets de la présente section concernent :

- **Le respect des contraintes de déroulement des travaux prévues dans les DG,**
- **Le respect des dispositions prévues aux DG,**
- Les travaux préparatoires et préliminaires,
- Les études nécessaires à l'établissement et au dimensionnement des ouvrages selon la réglementation en vigueur,
- La réalisation de tous les documents liés aux études,
- La fourniture d'échantillons et de prototypes,
- La fourniture, le transport, le stockage et la manutention de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- L'implantation des ouvrages,
- La fourniture du tableau de synthèse indiquant pour chaque bloc porte : la dénomination du bloc porte, les références exactes (appellations commerciales et références précises) des vantaux, des quincailleries (serrures avec cylindres, béquilles, crémones pompier, barres anti-panique, ferme-porte, sélecteur de fermeture, ...), des accessoires, des procès-verbaux (feu, acoustique, ...),
- La fourniture des plans et détails techniques préalables à la réalisation des mobiliers sur-mesure,
- La fourniture et la pose de panneaux acoustiques muraux en bois aggloméré et laine minérale,
- La fourniture et la pose des façades de gaine technique double vantaux,
- La fourniture et la pose de portes et de tablettes de douches, séparateurs d'urinoirs,

- La réalisation et la pose de logos d'intérieur au profit de l'unité utilisatrice,
- La fourniture et la pose de l'ensemble de la signalétique intérieure et extérieure du bâtiment,
- La fourniture des échantillons de toutes les quincailleries, des béquilles de porte, des éléments de signalétique et de manière générale de tous les éléments demandés dans le présent C.C.T.P,
- La fourniture et la pose des éléments et accessoires entrant dans la composition des ouvrages,
- Le transport, le montage et la pose sur chantier, sauf spécifications propres à certains ouvrages expressément énumérés,
- La protection des ouvrages jusqu'à leur réception,
- La mise en place et le retrait de tous les équipements collectifs et individuels de sécurité nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- Les refouilllements, scellements, carottages et rebouchages,
- Toutes les prestations demandées dans la présente section,
- La fourniture et la pose (compris amenée et repli du matériel) des moyens d'accès et de manutention nécessaires à la réalisation des travaux,
- Les réglages, les essais de fonctionnement et la mise en service des ouvrages et des équipements,
- Le nettoyage du chantier suivant les prescriptions des DG,
- La fourniture du DOE (dossier des ouvrages exécutés).

Il est précisé que tout changement dans les dispositions prises dans le présent CCTP qui s'avérerait nécessaire, pour des raisons dûment justifiées, ne pourra être fait sans l'accord de la maîtrise d'œuvre.

Liste non exhaustive.

3 LIMITES DE PRESTATIONS

3.1 AVEC LES AUTRES SECTIONS TECHNIQUES DU PRESENT LOT N°01

A la charge de la présente section N°06 « Menuiseries intérieures / Mobiliers » :

- L'organigramme des clés de tout le bâtiment (menuiserie intérieure et extérieure),

A la charge de la section N°05 « Plâtrerie / Plafond suspendus » :

- La mise en place de renforts éventuels dans les cloisons pour la pose des portes, accessoires divers...,
- La mise en place de renforts éventuels dans les plafonds pour la pose des cloisons mobiles et accessoires divers, ...,

A la charge de la section N°07 « Revêtement sols et murs » :

- La mise en peinture de tous les ouvrages bois : huisseries, trappes, plinthes, couvre-joints, ... ,

4 TRAVAUX PREPARATOIRES

4.1 PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER

Le titulaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les dommages et inconvénients que pourrait engendrer son intervention dans la zone de travaux et sa périphérie. Pour ce faire, il devra :

- Effectuer, contradictoirement avec le maître d'ouvrage, un état des lieux sur les ouvrages du site et des riverains qui pourraient être affectés par les travaux. Un état de récolement sera établi en fin de chantier à l'issue des travaux ;
- Prendre toutes les dispositions pour limiter les gênes et nuisances :
 - o Empiètement sur le domaine public ou privé ;
 - o Nuisances sonores ;
 - o Emission de poussières et de boues ;
 - o Protection des ouvrages susceptibles d'être endommagés ;
- S'assurer de la remise en état de tout ouvrage indûment déposé ou démoli.

4.2 MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE

Le titulaire devra la mise en place de tous les équipements collectifs et individuels de sécurité nécessaires à la réalisation de ses ouvrages, et ce pendant la totalité de la durée de ses interventions.

5 REGLES DE CONCEPTION ET TOLERANCES

5.1 REGLES DE CONCEPTION DES OUVRAGES

Le calcul et la détermination des caractéristiques des matériaux et des modes opératoires de tous les ouvrages du présent CCTP seront à la charge du titulaire et seront établis sous sa responsabilité avant le début des travaux. **L'ensemble des ouvrages sera dimensionné conformément à la réglementation en vigueur. Le titulaire veillera à respecter les prescriptions RE2020 dont l'étude est communiquée en annexe.**

Il est précisé au titulaire que les pré-dimensionnements réalisés lui sont donnés à titre indicatif et qu'ils devront être recalculés en totalité. Les valeurs indiquées sur les plans ne lui sont données qu'à titre indicatif. L'ensemble des travaux de dimensionnement sera soumis au visa de la maîtrise d'œuvre et à l'avis du contrôleur technique.

6 SPECIFICATIONS DES MATERIEAUX ET FOURNITURES UTILISEES

Les éléments en bois ou dérivés du bois posséderont les labels PEFC et FSC chaque fois que les labels existent pour les éléments en bois et dérivés du bois concerné.

6.1 LOCAUX HUMIDES

Sont considérés comme locaux humides :

- Sanitaires H / F : RDC,
- Sanitaires H / F : R+1,
- Local entretien : RDC,
- Local entretien : R+1,
- Vestiaires douche H / F : R+1.

6.2 BOIS ET DERIVES DU BOIS

Les essences, les choix d'aspect, les qualités technologiques, physiques et mécaniques des bois et matériaux dérivés du bois doivent répondre aux spécifications prévues par les normes en vigueur et à celles exigées par la marque de qualité NF, NF-CTB ou CTB lorsqu'un produit la possède.

6.2.1 Bois massifs

Ils seront de premier choix, secs ou étuvés. Ils devront présenter une résistance naturelle ou conférée par un traitement préventif aux attaques des agents biologiques (insectes, champignons...).

6.2.2 Panneaux contreplaqués

Les contreplaqués utilisés en milieu humide confiné devront posséder la marque de qualité NF Extérieur CTB-X.

6.2.3 Panneaux de particules

Les panneaux de particules destinés aux emplois à l'abri de l'eau et de l'humidité devront posséder la marque de qualité CTB-S.

Les panneaux de particules susceptibles d'être ré-humidifiés temporairement devront posséder la marque de qualité CTB-H.

6.2.4 Panneaux mélaminés

Les panneaux de particules seront surfacés mélaminés conformes aux normes en vigueur :

- Emploi pour milieu humide ou sec suivant type de local dans lesquels ils sont mis en œuvre,
- Choix des coloris dans la gamme complète du fabricant.

6.2.5 Placage stratifié

Les placages en stratifié de 0.8mm seront conformes aux normes en vigueur :

- Classe de résistance au feu de M1 à M3 adaptée à l'emploi considéré suivant la réglementation incendie,
- Choix des coloris dans la gamme complète du fabricant avec un minimum de 50 coloris.

6.2.6 Vitrages

L'épaisseur des vitrages sera calculée conformément aux documents réglementaires en vigueur et en fonction des exigences thermiques, acoustiques et feu. Les vitrages seront conformes aux normes en vigueur. Ils sont définis pour chaque ouvrage.

6.2.7 Mastics et produits de calfeutrements

Ces matériaux réaliseront le calfeutrement et l'étanchéité entre :

- Gros œuvre et dormant,
- Ouvrant et dormant,
- Vitrage et menuiserie,
- Composants juxtaposés.

Ils se présenteront sous la forme de joints profilés compacts et homogènes :

- A base de caoutchouc,
- A base de produits élastomères,
- EPT,
- EPDM,
- Silicone.

6.2.8 Ouvrages métalliques

Sauf prescription contraire du présent document, les éléments métalliques entrant dans la composition des ouvrages de la présente section seront réalisés à partir :

- D'acier inoxydable : les profilés spéciaux sont obtenus par pliage ou formage à partir de tôles ou de feuillards conformes à la réglementation en vigueur,
- D'aluminium ou alliages d'aluminium : sous forme de produits filés.

7 PROTECTION DES MATERIAUX ET DES OUVRAGES

7.1 PROTECTION DES BOIS ET DES OUVRAGES EN BOIS CONTRE LES RISQUES BIOLOGIQUES (INSECTES ET CHAMPIGNONS)

Tous les bois en œuvre devront présenter une bonne durabilité, naturelle ou conférée par un procédé de traitement préventif, et résister aux atteintes des agents biologiques (insectes, champignons, ...). Les produits de préservation et les procédés de traitement appliqués aux ouvrages en bois seront déterminés par le niveau de protection à atteindre qu'exigent les classes des risques biologiques d'emplois des bois.

Les spécifications des normes en vigueur, notamment celles des normes suivantes seront appliquées à la détermination des traitements de préservation des bois en œuvre :

- NF B 50 – 100 – Bois et ouvrages en bois :
 - Analyse des risques biologiques,
 - Définition des classes,
 - Spécifications minimales de préservation à titre préventif.
- NF X 40 – 001 – Produits de préservation des bois :
 - Critères d'évaluation des produits de préservation du bois en fonction des classes de risques biologiques d'emploi des bois.

Les produits de préservation du bois et les traitements effectués devront être parfaitement identifiés conformément aux normes en vigueur.

Une procédure de communication relative à l'information sur le traitement préventif du bois et des ouvrages en bois conforme à la NF B 50 – 102 pourra être exigée :

- Les produits de préservation devront posséder le certificat de qualification CTB – BOIS PLUS,
- Les bois traités devront posséder le certificat de qualification CTB – BOIS PLUS.

7.2 PROTECTION DES BOIS ET DES OUVRAGES EN BOIS CONTRE LES REPRISES D'HUMIDITE

Les ouvrages de menuiseries intérieures seront protégés contre les reprises d'humidité par :

- Une couche d'impression de peinture appliquée en atelier pour tous les ouvrages destinés à être peints,
- Une protection par produit hydrofuge appliqué en atelier pour les ouvrages destinés à rester apparents et protégés par lasures ou vernis,
- Des dispositions constructives permettant d'éviter la stagnation d'eau.

Toutes les faces, rives et abouts des éléments de menuiseries doivent recevoir cette protection, en particulier les feuillures, les parcloes et toutes les parties qui seront en contact avec les matériaux de calfeutrement.

7.3 PROTECTION DES ELEMENTS METALLIQUES

Tous les éléments métalliques entrant dans la constitution des ouvrages seront protégés efficacement contre la corrosion.

Les ouvrages en acier seront livrés sur chantier protégés contre la corrosion par :

- Galvanisation conformément aux normes pour tous les ouvrages définis dans le CCTP,
- Application d'une peinture antirouille pour tous les autres ouvrages.

La protection des zones dégradées sera rétablie avant mise en peinture définitive et au titre de la présente section, par l'application localisée soit d'une peinture riche en zinc, soit d'une peinture antirouille, d'efficacité équivalente.

Les ouvrages en alliage d'aluminium seront protégés par anodisation conformément à la réglementation en vigueur.

Les éléments seront protégés pendant toute la durée du chantier par un vernis pelable ou par des bandes adhésives.

8 PORTES INTERIEURES BOIS

8.1 GENERALITES

Les différents types d'ouvrages sont désignés et repérés par des sigles repris par les plans.

Les portes intérieures devront avoir fait l'objet d'une certification et posséder la marque de qualité « NF-CTB portes planes ».

La conception, les équipements et les jeux des portes à caractéristiques spéciales devront être conformes à ceux décrits dans les procès-verbaux d'essais.

Les portes coupe-feu devront avoir fait l'objet d'une certification et posséder le label ACERFEU justifiant leur classement de résistance au feu.

Les articles de quincaillerie seront de marques notoirement connues pour leurs qualités et posséderont au moins la marque de qualité NF Q. Pour les ouvrages à caractère feu, ils présenteront des caractéristiques en rapport avec les degrés CF exigés.

Conformément aux systèmes de ventilation mécanique mis en œuvre par le titulaire du lot n°3 « CVC », certaines portes seront détalonnées afin de permettre les entrées d'air. Ces opérations sont à charge de la présente section.

8.2 REVETEMENTS STRATIFIES

Toutes les portes (hors indications contraires dans le tableau de composition des ouvrages), auront un revêtement stratifié haute pression, ayant les caractéristiques suivantes :

- Panneau décoratif stratifié haute pression (HPL),
- Composition :
 - o Epaisseur : 0.8mm,
 - o Résistance aux rayures : 3,
 - o Résistance aux chocs : ≥ 800 mm (≥ 600 mm : Perlescents, EPM),
 - o Réaction au feu (Bâtiment) : B-s2,d0* / D-s2,d0.
- Décor : dans la gamme bois du fabricant.

8.3 BLOCS PORTES

Les différents blocs portes sont repérés sur les plans. Le sens d'ouverture de chaque porte sera conforme à celui indiqué sur les plans de menuiseries.

Les prestations à réaliser respecteront la réglementation en vigueur.

Les blocs portes devront résister à de fortes sollicitations mécaniques. Ils feront l'objet de procès-verbaux d'organismes de contrôle agréés, attestant de leurs performances (feu, acoustique, thermique, ...). Ils devront recevoir l'avis favorable du contrôleur technique.

8.4 DORMANTS EN BOIS PRE-PEINT

Les dormants formant feuillure seront en bois dur pré-peint ou résineux pré-peint, présentant une résistance élevée à l'arrachement des vis. Il sera réalisé des joints d'étanchéité. Le contre-bâti sera en bois de même nature que le bâti.

Nota :

- Un joint acrylique périphérique de finition (liaison huisserie/cloison) sera réalisé sur le pourtour des huisseries sur les deux faces,
- Des gorges pour joints d'étanchéité seront prévues en périphérie des dormants des portes coupe-feu,
- Les dormants seront du type adaptable sur les cloisons et les murs. Ils habilleront la totalité de l'épaisseur de la cloison et des murs, et formeront feuillure,
- Les dormants comporteront des usinages adaptés aux serrures des ouvrants qu'ils supportent (logement de pènes dormants, de pènes 1/2 tour, etc.),
- Les parties altérées ou détériorées seront réparées et protégées avant pose ou remplacés si la réparation est impossible.

8.5 DESCRIPTION GENERALE DES PORTES INTERIEURES EN BOIS – REPERE PB

Suivant le tableau de composition des ouvrages et les plans de repérages des menuiseries, les vantaux auront les caractéristiques générales suivantes :

8.5.1 Porte bois – PB1

- Vantail de 90 cm constitué d'une âme en aggloméré de densité 300 kg/m³,
- Cadre bois massif pré-peint,
- Epaisseur : 40 mm mini,
- Etat de surface stratifié haute pression dans la gamme bois du fabricant,
- Isolement acoustique :
 - $Rw+C \geq 44$ dB pour les locaux suivants :
 - L'ensemble des locaux de bureaux,
 - Porte d'entrée et sortie des salles de réunion RDC et R+1.
 - $Rw+C \geq 40$ dB pour les locaux suivants :
 - Sanitaires H / F.
 - $Rw+C \geq 30$ dB pour les locaux suivants :
 - Tout le reste des locaux.

8.5.2 Porte bois – PB2

- Vantail de 80 cm constitué d'une âme en aggloméré de densité 300 kg/m³,
- Cadre bois massif pré-peint,
- Epaisseur : 40 mm mini,
- Adapté au milieu humide (hydrophobe et imputrescible)
- Etat de surface stratifié haute pression dans la gamme bois du fabricant,
- Isolement acoustique :
 - $Rw+C \geq 40$ dB pour les locaux suivants :
 - Sanitaires H / F.

8.5.3 Porte bois – PB3

- Double vantail de 90 + 50 cm constitué d'une âme en aggloméré de densité 300 kg/m³,
- Cadre bois massif pré-peint,
- Epaisseur : 40 mm mini,
- Etat de surface stratifié haute pression dans la gamme bois du fabricant,
- Isolement acoustique :
 - $Rw+C \geq 44$ dB pour les locaux suivants :
 - Salle de réunion R+1.
 - $Rw+C \geq 40$ dB pour les locaux suivants :
 - Vestiaires H R+1.

8.5.4 Porte bois coupe-feu 1/2h (EI30) – PBCF4

- Vantail de 90 cm coupe-feu ½ heure (EI 30),
- Vantail constitué d'une âme en aggloméré de densité 300 kg/ m³,
- Cadre bois massif pré-peint,
- Étanchéité : joints intumescents sur traverse haute et montants,
- Epaisseur : 40 mm mini,
- Etat de surface stratifié haute pression dans la gamme bois du fabricant,
- Affaiblissement acoustique :
 - $Rw+C \geq 44$ dB pour les locaux suivants :
 - Local Bureau Astreinte.

8.5.5 Détalonnage des portes des sanitaires et des vestiaires

Les portes des blocs sanitaires et des vestiaires seront détalonnées sur une hauteur de 10 mm afin de permettre le fonctionnement des systèmes de ventilation mécanique mis en place au titre du lot n°3 « CVC ».

8.6 QUINCAILLERIE, EQUIPEMENT ET ACCESSOIRES DES PORTES

Les modèles proposés devront être facilement interchangeables, protégés contre l'oxydation.

Les pièces en alliage léger seront inaltérables. Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent être choisis en fonction des efforts qui les sollicitent. Les quincailleries, équipant les portes à caractère feu, auront le même classement que celles-ci.

8.6.1 Organes de fixation des dormants

Il sera fourni et posé avec chaque porte :

- 6 pattes à scellement par porte simple vantail,
- 7 pattes à scellement par porte double vantail.

8.6.2 Organes de rotation

Il sera fourni et posé avec chaque porte :

- 3 paumelles par vantail simple action,
- 3 charnières double-action par vantail va-et-vient.

Elles seront en acier cadmié ou bichromaté, de la série renforcée, hauteur minimum 140mm.

Pour assurer un parfait esthétisme de l'ensemble, chacune des paumelles recevront des caches prévus à cet effet. Il sera mis en place des bagues de paumelles en laiton.

8.6.3 Organes de fermeture

8.6.3.1 Serrures

Les serrures seront choisies dans la gamme « renforcée » ou « usage intensif » des fabricants et devront au minimum satisfaire aux essais définis dans la norme NFP 26-301 pour les serrures de catégorie B2 ou être titulaire d'une garantie de 10 ans. Elles présenteront les caractères établis ci-dessous.

8.6.3.2 Protection contre la corrosion

Les coffres de serrures placées à l'intérieur du bâtiment seront peints à l'intérieur et à l'extérieur.

Les coffres de serrures placées en ambiance humide recevront une protection bichromatée assurant une protection de 96 h au brouillard salin (ESSAI CETIM).

8.6.3.3 Equipement divers

Les ressorts de rappel des béquilles seront renforcés avec boudins, fonctionnant à la compression et guidés sur un axe. Les cylindres seront de haute sécurité avec éléments de fermeture bi directionnels comprenant 12 pistons multiformes, en laiton poli chromé ou en nickelé mat. Ils ne comporteront aucun élément en matière plastique ou en aluminium. Les clés avec pistons mobiles à ressort à reproduction interdite. Sécurité visible et protection anti-bumping.

La serrurerie équipant les portes coupe-feu aura le même classement que celles-ci.

8.6.3.4 Clés

Elles seront non reproductibles et réalisées dans les matériaux suivants :

- En acier ou en fonte pour les serrures courantes,
- En laiton nickelé pour les cylindres à canon.

Il sera fourni :

- 3 clés par serrure, marquées chacune au moyen d'une étiquette en laiton portant le numéro et la désignation du local,
- Un forfait de 10 clés triangulaires type EDF marquées chacune au moyen d'une étiquette en laiton portant l'inscription « Accès gaines techniques ».

8.6.3.5 Organigramme des clés

L'organigramme des clés aura la configuration suivante :

- Il sera prévu 5 passes généraux pour toutes les portes intérieures, fournis et posés au titre de la présente section,
- Les serrures des portes, dues au titre de la section n°4 Menuiseries extérieures seront intégrées dans l'organigramme de clés dû au titre de la présente section.

8.6.3.6 Descriptions des serrures

Serrure S1 – Sanitaires :

- Serrure à mortaiser bec de cane à condamnation et décondamnation :
 - Pêne dormant rectangulaire (endurance de 40 000 cycles),
 - Pêne demi-tour réversible (température de fusion supérieure à 1000°C),
 - Ressort de fouillot renforcé pour le maintien des béquilles,
 - Comportement au feu : apte à équiper un bloc porte pare-flamme,
 - Traitement anticorrosion : test au brouillard salin pendant 96 h (selon la norme ISO 9227),
 - Entraxe : 70 mm,
 - Axe : 50 mm,
 - Carré : 7 mm,
 - Coffre électrozingué, gâches, tête et pènes zingués,
 - Certification NF,
 - Rosace « libre / occupé ».

Serrure S2 – Vantail semi-fixe :

Condamnation du vantail semi-fixe par verrous haut et bas actionnés par une crémone pompier monobloc en aluminium anodisé à levier rotatif avec capot sur toute la hauteur.

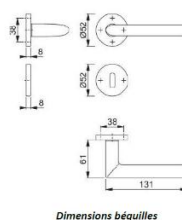
Serrure S3 – Standard :

- Serrure à mortaiser un point de condamnation :
 - Pênes dormants rectangulaires (endurance de 40 000 cycles),
 - Pênes demi-tour réversible (endurance 150 000 cycles),
 - Comportement au feu : apte à équiper un bloc porte coupe-feu,
 - Coffres électro zingués, gâches, têtère et pênes zingués,

8.6.4 Béquilles

Certaines portes du bâtiment seront équipées de béquilles conformément à la norme NF EN 1906 et qui auront les caractéristiques suivantes :

- Marquage CE,
- Garniture en acier inoxydable avec rosaces à entrée de clé,
- Ressort de rappel à double sens,
- Bagues de guidage sans entretien,
- Liaison : carré d'épaisseur 7 mm,
- Fixation invisible par vis filetée M4 avec douilles filetées ou vis universelles,
- Classe d'utilisation : grade 3 (fréquence élevée d'utilisation),
- Comportement au feu : apte à équiper un bloc porte coupe-feu,
- Résistance à la corrosion : grade 4,
- Comportement antibactérien : réduction des bactéries supérieure à 99,9 % (selon la norme ISO 22196),
- Garantie 10 ans.



8.6.5 Plaque de protection basse des vantaux

Les portes donnant sur les circulations seront équipées de plaques de protection en partie basse sur leurs deux (2) faces. Elles vérifieront les caractéristiques suivantes :

- Plaque en acier inoxydable brossé 304 L,
- Rectangulaire de hauteur 30 cm,
- Epaisseur : 2 mm,
- Fixation : bandes adhésives + collage.

8.6.6 Butoir de porte

Un butoir de porte par vantail sera mis en place avec les caractéristiques suivantes :

- Butoir de porte en inox avec anneau en caoutchouc,
- Fixation non visible par vis à double filetage et douille,
- Dimensions : $\varnothing$ 37mm,
- Hauteur : 45mm.

8.7 TABLEAU DE COMPOSITION DES OUVRAGES

La largeur et le nombre de vantaux figurent dans le tableau de composition des ouvrages. La hauteur de passage des portes sera de 2,15 m sauf indications contraires du tableau ci-après.

Nota : la localisation figure sur les plans.

Repérage	Description	Dimensions des vantaux (L x H mm)	Quincaillerie et équipements
PB1	Porte bois 1 vantail	900 x 2100	1 butoir de porte 1 double béquille Etat de surface stratifié Protection basse des vantaux 1 serrure S3 Rw+C $\geq$ 44 dB pour les locaux suivants : - L'ensemble des locaux de bureaux, - Porte d'entrée et sortie des salles de réunion RDC et R+1. Rw+C $\geq$ 40 dB pour les locaux suivants : - Sanitaires H / F. Rw+C $\geq$ 30 dB pour les locaux suivants : - Tout le reste des locaux.
PB2	Porte bois 1 vantail	800 x 2100	1 butoir de porte 1 double béquille Etat de surface stratifié Protection basse des vantaux 1 serrure S1 Rw+C $\geq$ 40 dB : - Sanitaires H / F.
PB3	Porte bois double vantail inégaux dont 1 semi-fixe	(900 + 500) x 2100	1 butoir de porte 1 double béquille Etat de surface stratifié Protection basse des vantaux

			1 serrure S3 1 Serrure S2 Rw+C ≥ 44 dB : - Salle de réunion.
PBCF4	Porte bois coupe-feu 1 vantail EI30 – 1/2h	900 x 2100	1 butoir de porte 1 double béquille Etat de surface stratifié Protection basse des vantaux 1 serrure S3 Rw+C ≥ 44 dB : - Local Bureau astreinte.

9 REVETEMENTS ACOUSTIQUES MURAUX

Il sera mis en œuvre des panneaux acoustiques à lames fines de caractéristiques :

- Panneaux structurés par joints creux placage bois naturel en mélaminé,
- Lames placage bois naturel en mélaminé. Liaison rainure / languette invisible. Pose par agrafage sur lambourdes ou sur rails en H/T à clips tournant,
- Dimensions des lames : à définir lors de la phase travaux et de l'étude acoustique menée par l'entreprise,
- Entraxes rainures : 21,33 mm,
- Classement au feu selon réglementation en vigueur,

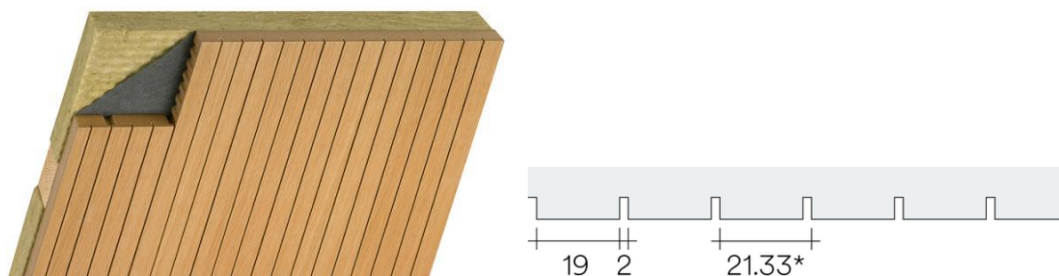
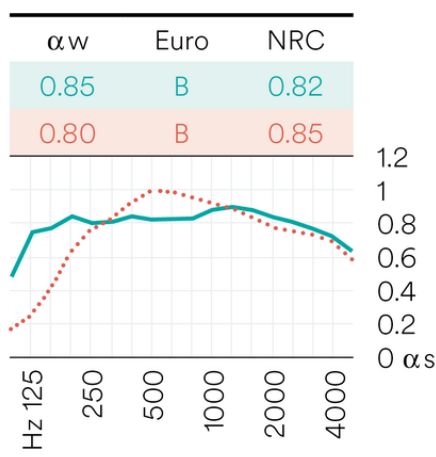


Schéma panneaux acoustiques

- Coefficient d'absorption sabine α : Conforme au graphique ci-dessous :

19/2 M-6 %



Performance acoustique des panneaux

Localisation : Suivant plan de repérage.

10 PORTES / TRAPPES D'ACCES AUX GAINES TECHNIQUES

10.1 PORTES CF 1/2H – EI30

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de portes CF1/2h au droit de toutes les gaines techniques cheminant dans les circulations du RDC et R+1, pour accès aux équipements électrique du lot n°02.

Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Dormant bois dur pré-peint,
- Dimensions des portes : 0.86*2.10m d'épaisseur,
- Serrure : Batteuse à fouillot triangle mâle 11mm type EDF, à came 100*26mm, sur rosace. Manœuvre par clé triangulaire 14mm femelle, en acier Ø20mm, longueur 80mm, type EDF,
- Charnières encastrées invisibles,
- Paumelles, caches paumelles et bagues laiton,
- Joint iso phonique et intumescent sur le périmètre,
- Etat de surface : pré-peint,
- CF 1/2h.

Nota : le dormant et la porte seront mis en peinture par la section n°07 « Revêtements de sols et murs ».

10.2 TRAPPES CF 1/2H – EI30

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de trappes CF1/2h au niveau des gaines techniques.

Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Cadre bois dur, coupe d'onglet,
- Dimensions des trappes : 60cm*60cm*4cm d'épaisseur, en feuillure,
- Serrure : Batteuse à fouillot triangle mâle 11mm type EDF, à came 100*26mm, sur rosace. Manœuvre par clé triangulaire 14mm femelle, en acier Ø20mm, longueur 80mm, type EDF,
- Charnières invisibles pour ouverture à 180°,
- Paumelles, caches paumelles et bagues laiton,
- Joint iso phonique et intumescent sur le périmètre,
- Etat de surface : pré-peint,
- CF 1/2h

Nota : Le cadre et la trappe seront mis en peinture par la section n°07 « Revêtements de sols et murs ».

Localisation : L'ensemble des gaines techniques nécessitant une trappes / L'emplacement exact sera définis en phase exécution.

11 PORTES ET TABLETTES DE DOUCHES, SEPARATEURS D'URINOIRS

11.1 CARACTERISTIQUES DES PANNEAUX COMPACTS STRATIFIES HPL

Toutes sujétions de caches vis, cornières d'angles... seront mises en place pour assurer une parfaite finition de l'ensemble.

L'entreprise fournira des schémas et des fiches techniques à la validation du maître d'œuvre avant toute réalisation et commande.

Les panneaux seront en compact stratifié HPL et auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrophobe et imputrescible, pour une application en milieu humide,
- Résistance extrême et adaptation aux applications intensives,
- Surface hygiénique et facile d'entretien,
- Traitement de surface antibactérien par ions argent,
- Usinable dans la masse,
- 2 faces décoratives,
- Constitué de 3 couches :
 - o Un overlay de protection sur les décors imprimés,
 - o 1 décor imprégné de résine mélamine sur les 2 faces,
 - o Des couches de papier kraft imprégnées de résine phénolique.
- Epaisseur totale du panneau : 10 mm (8,4 mm + 2 HPL de 0,8 mm),
- Masse volumique (EN ISO 1183-1) : $\geq 1,35 \text{ g/cm}^3$,
- Résistance à l'eau bouillante (EN 438-2-12) :
 - o Augmentation de masse : $\leq 2\%$,
 - o Augmentation d'épaisseur : $\leq 2\%$,
 - o Aspect : classe 4,
- Résistance aux craquelures de surface (EN 438-2-24) : classe 4,
- Résistance à la vapeur d'eau (EN 438-2-14) : classe 4,
- Résistance aux rayures (EN 438-2-25) : degré 3,
- Résistance aux taches (EN 438-2-26) :
 - o Groupes 1 et 2 : classe 5,
 - o Groupe 3 : classe 4.

11.2 PORTES ET TABLETTES D'ASSISE DES DOUCHES

L'entrepreneur devra la fourniture et pose de panneaux formant porte de douches et tablette d'assise $\frac{1}{4}$ de rond, dans chaque douche du bâtiment (locaux vestiaires).

Description des portes :

- Panneau compact stratifié haute pression, formant porte,
- Dimension : 830x2020 mm,
- Classement au feu M2,
- 1 bouton (double face) de porte en inox,
- 1 verrou pivotant en inox avec voyant libre/occupé. Fixation invisible avec fente de décondamnation extérieure,
- Profil bandeau de contreventement en aluminium laqué,
- Aspect bois, l'entrepreneur proposera une large gamme d'échantillon lors de la phase EXE pour validation de la MOE.

- 3 paumelles par portes en inox, non dégondables, fixation invisible,
- Fixation murale et piètement en inox.

Tablette d'assise :

Pour chacune des douches, dans l'espace déshabillage, il sera mis en place une tablette ¼ de rond, de 30 cm de côté. La fixation se fera aux murs à l'aide de 2 équerres en inox. Au sol, elle reposera sur un pied en inox avec embase vérin réglable.

Localisation : pour chaque douche du bâtiment (Local Vestiaire / Douche H/F).

Nota : le titulaire de la présente section indiquera l'emplacement des renforts éventuellement nécessaires à la section n°05 « Plâtrerie / Plafonds suspendus ».

11.3 SEPARATEURS D'URINOIRS

Les séparateurs d'urinoirs seront réalisés en panneaux compacts stratifiés HPL de même finition que les cloisons de douches, autoportants avec bords arrondis dans la masse.

Ils seront fixés au mur par 3 équerres en inox. La visserie sera également en inox.

Ils seront de dimensions :

- Hauteur : 1200 mm,
- Largeur : 400 mm,

Localisation : entre chaque urinoir des sanitaires H du RDC et R+1.

Nota : le titulaire de la présente section indiquera l'emplacement des renforts éventuellement nécessaires à la section n°05 « Plâtrerie / Plafonds suspendus ».

12 REALISATION DE LOGO

Le logo de l'unité utilisatrice (base document pour dessin fourni durant la phase de préparation) sera réalisé en aluminium thermo laqué :

- Couleur : Suivant couleurs du logo,
- Hauteur : 800 mm,
- Largeur : 600 mm,
- Profondeur 20 mm,
- Fixation masquée,
- Nombre : 5.

13 OUVRAGES DIVERS

13.1 COUVRE-JOINTS

L'entreprise devra la fourniture et la pose de couvre-joints à chants plats rectangulaire de 50x10 mm sur la périphérie de toutes les huisseries avec bâti affleurant au nu d'un mur ou d'une cloison.

Localisation : dans tous les locaux et circulations du bâtiment.

Nota : les couvre-joints seront mises en peintures par la section n°07 « Revêtements de sols et murs ».

13.2 TABLETTES D'HABILLAGE DES ALLEGES DES FENETRES ET CHASSIS FIXES

L'entreprise devra la fourniture et la pose de tablettes réalisées sur mesures pour habiller les allèges de toutes les fenêtres fixes FF2 des bureaux open space n°015,013 et 011.

Elles auront les caractéristiques suivantes :

- En chêne massif de premier choix. La teinte du vernis sera choisi par l'architecte en phase chantier,
- Epaisseur : 22mm,
- Dimensions :
 - o Largeur de tablette = largeur du tableau de la fenêtre ou du châssis fixe,
 - o Profondeur de la tablette = profondeur du tableau + 2 cm de débord.

Localisation : L'ensemble des fenêtres fixes FF2 des bureaux open space n°015,013 et 011.

14 SIGNALÉTIQUE INTERIEURE

14.1 PLAQUETTES DE NUMÉROTATION DES LOCAUX

Il sera fourni et posé des plaquettes en plastique polyméthacrylate coulé, d'aspect noir brillant collées sur plaque en plexiglas incolore. Chaque plaquette de dimension 50 mm x 30 mm, comportera la numérotation du local (bâtiment (4 chiffres) – niveau (2 chiffres) – local (3 chiffres). Hauteur des caractères : 20 mm. La couleur du lettrage sera blanc. Fixation sur l' huisserie et centré. Numérotation définitive à définir en phase chantier par la MOE.

Exemple : bâtiment 0050, local 10 au RDC : 0050-00-010.

Remarque : Elles seront fournies pour l'ensemble des portes intérieures et extérieures du bâtiment.

14.2 PLAQUETTE DE DENOMINATION DES LOCAUX

Pour chaque porte intérieure, il sera fourni et posé des cadres de signalétique de dimensions 150 mm x 120 mm :

- Support en aluminium cintré, finition anodisée naturelle,
- Face avant en PET incolore transparent permettant l'insertion d'une étiquette imprimée,
- Fixation sur le mur (côté béquillage) par vissage et chevillage,
- Etiquette avec lettrage de couleur,
- Dénomination définitive à définir en phase chantier par la MOE.

14.3 PICTOGRAMMES NORMALISES SANITAIRES ET VESTIAIRES

Pour chaque porte d'accès et chaque porte intérieure de bloc sanitaires et bloc douches, il sera fourni et posé un pictogramme (WC hommes, WC femmes, douche hommes, douche femmes) au format porte toute hauteur :

- Logo adhésif haute résistance,
- Anti-rayures,
- Utilisation pour passage intensif,
- Coller avec un produit permettant une parfaite tenue du logo dans le temps,
- Résistance à l'humidité.

14.4 PANNEAUX D'ORIENTATION MURAUX

La présente section devra la fourniture et la pose de 8 panneaux de signalétique muraux, modulables en aluminium laqué.

Les textes seront en vinyle. Chaque panneau sera constitué de 6 éléments rectangulaires, de dimensions unitaires 0,10 m de hauteur x 1,00 m de largeur, teinte laquée avec structure aluminium. Le texte sera en couleur et sera différencié de la couleur du fond.

Localisation et textes : emplacement et textes exacts à définir sur le chantier par la MOE.

14.5 PLAQUE DE SIGNALISATION DE LA PORTE COUPE-FEU

Il sera fourni et posé une plaque de signalisation sur la porte coupe-feu du local bureau astreinte en polypropylène rigide, écriture blanche sur fond rouge.

La plaque sera de dimensions 105 mm x 297 mm et portant l'inscription « PORTE COUPE-FEU, NE METTEZ PAS D'OBSTACLES A LA FERMETURE ».

14.6 PLANS INCENDIE

14.6.1 Plans d'évacuation incendie

L'entrepreneur devra la conception, fourniture et pose de plans d'évacuation incendie en PVC de 400 mm x 600 mm. Ils seront posés mécaniquement et non collés.

Les textes et plans seront fournis pour visa à la MOE et au préventionniste incendie du camp de SOUGE.

Nombre et localisation : suivant les préconisations de la réglementation incendie en vigueur.

Les plans d'évacuation intégreront :

- Les cheminements du niveau concerné,
- Les itinéraires d'évacuation,
- Les moyens de déclenchement d'alarme, les portes de recoupement et les espaces d'attente sécurisés,
- L'emplacement de l'observateur,
- L'emplacement des moyens de secours,
- Tout autre renseignement nécessaire au service exploitant.

14.6.2 Plans d'intervention incendie

L'entrepreneur devra la conception, fourniture et pose de plans d'intervention incendie du bâtiment, plastifiés avec cadre aluminium de dimensions 425 mm x 305 mm.

Nombre et localisation : suivant les préconisations de la réglementation incendie en vigueur

Les plans d'intervention intégreront :

- Les cloisonnements principaux, dégagements et ouvertures,
- L'emplacement des locaux techniques et locaux à risque particulier,
- L'emplacement des dispositifs et commandes de sécurité,
- L'emplacement des organes de coupure des fluides et sources d'énergie,
- L'emplacement des moyens d'extinction fixes et d'alarme,
- L'emplacement des zones de mise en sécurité (EAS...) ;
- Le cheminement des canalisations et conduits dangereux dont le risque pour les intervenants ne peut être supprimé par un organe de coupure,
- Tout autre renseignement nécessaire au service de secours.

15 PLINTHES

15.1 PLINTHES BOIS

Fourniture et pose de plinthes droites en bois massif, de hauteur 10 cm et d'épaisseur conformes aux plans et adaptées aux locaux concernés.

Les plinthes seront en bois massif de qualité menuiserie, rabotées, poncées et exemptes de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur durabilité.

La prestation comprend :

- les découpes et ajustements ;
- les assemblages et coupes d'onglet ;
- la fixation invisible par collage et/ou pointes selon la nature du support ;
- le rebouchage des fixations, le traitement des raccords et la préparation des surfaces avant peinture ;
- Toutes sujétions nécessaires à une finition parfaite.

Les plinthes seront livrées prêtes à peindre. La finition peinture est prévue à la section technique Revêtements de sol et murs.

Localisation : ensemble des locaux du bâtiment principal. Hors zones faïence toute hauteur.

15.2 PLINTHES CREMAILLERE

Fourniture et pose de plinthes crémaillères en bois massif, découpées suivant le profil des marches et contremarches des escaliers, conformément aux plans d'exécution.

Les plinthes seront réalisées en bois massif de qualité menuiserie, soigneusement usinées et ajustées afin d'épouser parfaitement le profil de l'escalier. Elles auront notamment pour fonction d'assurer une finition soignée en occultant de manière continue le joint de raccordement et les tolérances de mise en œuvre entre les éléments préfabriqués de l'escalier et les parois adjacentes, garantissant ainsi une liaison esthétique et homogène.

Elles auront la profondeur nécessaire pour masquer le vide nécessaire à la dilatation pouvant être variable entre l'escalier et le mur béton attenant.

La prestation comprend :

- le relevé des dimensions sur site si nécessaire ;
- la fabrication sur mesure ;
- les découpes, ajustements et coupes d'onglet ;
- les fixations invisibles par collage et/ou vissage selon le support ;
- le rebouchage des fixations et les finitions ;
- toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution.

Les plinthes seront livrées prêtes à peindre. La finition peinture est prévue à la section technique Revêtements de sol et murs.

Localisation : Ensemble des escaliers du bâtiment principal côtés parois.

16 MOBILIERS

16.1 PRESCRIPTIONS COMMUNES AUX MOBILIERS BOIS

Dans un souci d'uniformité des matériaux, tous les mobiliers décrits ci-dessous (sauf les casiers métalliques des vestiaires, le vidéoprojecteur de la salle de réunion et des bureaux open space n°015,013 et 011) seront composés d'éléments stratifiés et de quincailleries, dans la même gamme de fabricants.

Sauf indications contraires, les mobiliers seront réalisés au moyen de panneaux de particules de bois avec revêtement stratifié haute pression contrecollé sur 2 faces. Le stratifié sera conforme à la norme NF.

Toutes sujétions de cache-vis, cornières d'angles, ... seront mises en place pour assurer une parfaite finition de l'ensemble.

L'entreprise fournira des schémas, vues 3D et des fiches techniques à la validation du maître d'œuvre avant toute réalisation et commande.

Nota :

- La conception des meubles est laissée à l'initiative de l'entreprise sous réserve de prendre en compte les dispositions énumérées dans chacun des articles ci-après,
- La présente section, responsable du dimensionnement et de la solidité des ouvrages, prévoira tous les éléments de renforcements et de stabilité nécessaires. Les épaisseurs des panneaux indiqués sont des épaisseurs minimales.

16.1.1 Panneaux

16.1.1.1 Panneaux contrecollés avec revêtement stratifié haute pression

Les panneaux auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrofuge,
- Collage du champ frontal avec colle adaptée en milieu humide,
- Epaisseur du panneau : 19,6 mm (18 mm + 2 HPL de 0,8 mm),
- Résistance à l'arrachement de surface (ISO 13894-1-9) : $\geq 1,0$ MPa,
- Résistance à l'eau – gonflement maximal du champ (ISO 13894-1-19) : 5%,
- Résistance aux tâches (EN 438-2-26) :
 - o Groupes 1 et 2 : classe 5,
 - o Groupe 3 : classe 4.
- Solidité des couleurs à la lumière artificielle (EN 438-2-27) : 4 à 5 échelles de gris,
- Réaction au feu (EN 13501-1) : D-s2, d0,
- Les décors et les coloris seront choisis par la MOE sans aucun supplément de prix, dans la gamme bois du fabricant.

16.1.1.2 Panneaux stratifiés compact teintés dans la masse

Les panneaux auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrofuge,
- Collage du champ frontal avec colle adaptée en milieu humide,
- Epaisseur du panneau : 12,5 mm,
- Panneau constitué des matériaux suivants :
 - o 1 feuille décor imprégnée de résine mélamine,
 - o Couches de papier kraft teinté dans la masse imprégnée de résine thermodurcissable,

- 1 feuille décor imprégnée de résine mélamine.
- Résistance aux rayures (EN 438-2-25) : 3,
- Résistance aux tâches (EN 438-2-26) :
 - Groupes 1 et 2 : classe 5,
 - Groupe 3 : classe 4.
 - Solidité couleur à la lumière artificielle (EN 438-2-27) : 4 à 5 échelles de gris,
 - Réaction au feu (NF P 92-501 / EN 13501-1) : M1 – B-s2d0,
 - Les décors et les coloris seront choisis par la MOE sans aucun supplément de prix, dans la gamme monochrome du fabricant.

16.1.1.3 Accessoires des mobiliers

Tous les accessoires des mobiliers réalisés sur-mesure et décrits dans les articles ci-après (meuble évier du point café, bureaux, plan de travail, ...), seront de qualité robuste, en inox ou acier :

- Charnières,
- Equerres,
- Visseries,
- Pieds réglables,
- Poignées et boutons de portes,
- Etc...

Nota : les accessoires en matières plastique seront refusés par la maîtrise d'œuvre.

16.2 MEUBLE EVIER DU POINT CAFE

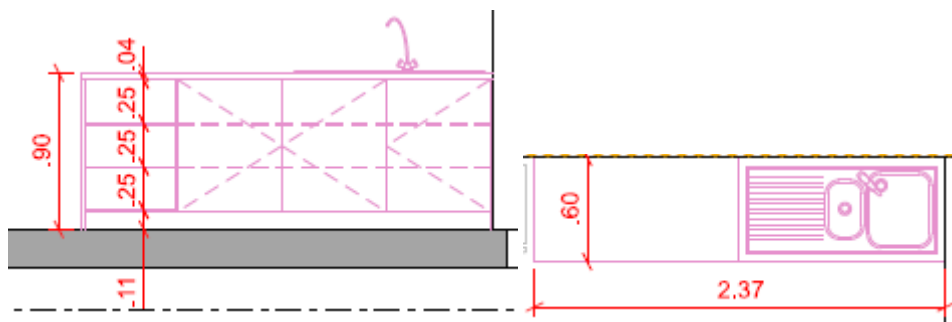
L'entrepreneur devra la fourniture et la mise en place d'un ensemble formant meuble évier pour le point café situé au R+1 dans la salle de réunion.

L'ensemble meuble de cuisine sera composé des éléments suivants :

- Un plan de travail en panneaux stratifiés HPL, de 40mm d'épaisseur aspect bois,
- 1 placards bas indépendants avec une porte simple vantail et deux étagères intermédiaire (espacement de 25 cm). Dimensions : 2 étagère : 60x60cm Les poignées de tirage seront en acier inoxydable,
- 1 placard bas indépendants avec 2 portes et deux étagères intermédiaire (espacement de 25 cm). Dimensions : 2 étagère : 1200x60cm. Les poignées de tirage seront en acier inoxydable,
- 1 module étagères de 57x60 comprenant 2 étagères,
- Les façades de ces meubles seront d'aspect " touch " mat blanc,
- Toutes sujétions de bandeaux, joues, plinthes pour une parfaite finition,
- L'ensemble des accessoires de fixation, finition et manœuvre, glissière, charnières...,
- Le meuble reposera sur des pieds en acier inoxydable réglables en hauteur,
- Une plinthe basse en inox poli de 10cm de hauteur (toutes sujétions de profilés d'angles compris), habillera la totalité de la partie basse du mobilier. Elle devra être démontable.

Plan de travail :

Il comprendra une réservation pour l'évier encastré.



Dimension du meuble évier

Nota :

- Les éviers seront fournis et mis en place par le titulaire lot n°3 « CVC ». Le titulaire de ce lot fournira les côtes précises de réservation à la présente section,
- Le meuble évier disposera d'une crédence en faïence fournie et posée par la section n°07 « Revêtements de sols et murs »,
- Un joint en silicone blanc sera réalisé au pourtour de l'évier et dans la liaison avec les revêtements muraux.

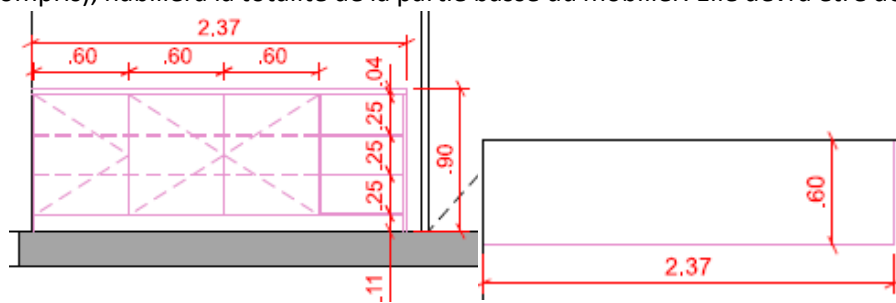
Dimensions et localisation : dans le point café de la salle de réunion situé au R+1 : longueur 2.37 m x largeur 0,60 m x 0,90 m de hauteur par rapport au sol fini.

16.3 PLAN DE TRAVAIL DU POINT CAFE

L'entrepreneur devra la fourniture et la mise en place d'un plan de travail pour le point café situé au R+1 dans la salle de réunion ainsi que l'ensemble des accessoires de fixation.

IL sera composé de :

- Un plan de travail en panneaux stratifiés HPL, de 40mm d'épaisseur aspect bois,
- 1 placards bas indépendants avec une porte simple vantail et deux étagères intermédiaire (espacement de 25 cm). Dimensions : 2 étagère : 60x60cm Les poignées de tirage seront en acier inoxydable,
- 1 placard bas indépendants avec 2 portes et deux étagères intermédiaire (espacement de 25 cm). Dimensions : 2 étagère : 1200x60cm. Les poignées de tirage seront en acier inoxydable,
- 1 module étagères de 57x60 comprenant 2 étagères,
- Les façades de ces meubles seront d'aspect " touch " mat blanc,
- Toutes sujétions de bandeaux, joues, plinthes pour une parfaite finition,
- L'ensemble des accessoires de fixation, finition et manœuvre, glissière, charnières...,
- Le meuble reposera sur des pieds en acier réglables en hauteur,
- Une plinthe basse en inox poli de 10cm de hauteur (toutes sujétions de profilés d'angles compris), habillera la totalité de la partie basse du mobilier. Elle devra être démontable.



Dimension du plan de travail

Dimensions et localisation : dans le point café de la salle de réunion situé au R+1 : longueur 2.37 m x largeur 0,60 m x 0,90 m de hauteur par rapport au sol fini.

16.4 BUREAUX POSTES INFORMATIQUES ET SIEGES SALLE DE REUNION R+1

16.4.1 Table

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'une table de bureau monobloc sur-mesure destinée à accueillir 3 postes de travail informatiques fixes.

La table devra avoir un système de goulotte, chemin de câble métal en sous face ainsi qu'un passe câble adapté pour son usage.

La table aura les caractéristiques suivantes :

- Un plateau en panneaux stratifiés HPL, de 40mm d'épaisseur aspect bois,
- Structure et piètement en acier et aluminium noir,
- Finition : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier.

Dimensions et localisation : dans la salle de réunion situé au R+1 : longueur suivant repérages des plans x largeur 0,70 m x 0,85 m de hauteur par rapport au sol fini.

16.4.2 Sièges

L'entreprise devra la fourniture de 3 sièges de bureau ergonomiques adaptées à un usage intensif sur poste informatique. Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Assises réglables en hauteur,
- Dossiers inclinables,
- Piètements stables à roulettes compatibles avec le revêtement de sol,
- Structure en aluminium,
- Hauteur de l'assise réglable par vérin pneumatique, avec amortisseur de fin de course,
- Finition : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier.

Localisation : Salle de réunion en R+1.

16.5 BUREAUX POSTES INFORMATIQUES SALLES OPEN SPACE, SALLE REPROGRAPHIE ET LOCAL TECHNIQUE ET SIEGES OPEN SPACE

16.5.1 Table

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'une table de bureau monobloc sur-mesure destinée à accueillir 2 postes de travail informatiques fixes.

La table devra avoir un système de goulotte, chemin de câble métal en sous face ainsi qu'un passe câble adapté pour son usage.

La table aura les caractéristiques suivantes :

- Un plateau en panneaux stratifiés HPL, de 40mm d'épaisseur aspect bois,
- Structure et piètement en acier et aluminium noir,
- Finition : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier.

Dimensions et localisation : dans les trois salles open space RDC, la salle Reprographie RDC et les postes informatique du local technique 008 au RDC : longueur suivant repérages des plans x largeur 0,70 m x 0,85 m de hauteur par rapport au sol fini.

16.5.2 Sièges

L'entreprise devra la fourniture de sièges de bureau ergonomiques adaptées à un usage intensif sur poste informatique. Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Assises réglables en hauteur,
- Dossiers inclinables,
- Piètements stables à roulettes compatibles avec le revêtement de sol,
- Structure en aluminium,
- Hauteur de l'assise réglable par vérin pneumatique, avec amortisseur de fin de course,
- Nombre : suivant plans,
- Finition : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier.

Localisation : dans les trois salles open space RDC suivant repérages des plans.

16.6 TABLETTE COMPTOIR LOCAL ASTREINTE

Fourniture et pose d'une tablette en chêne massif de 40 cm de profondeur et 4 cm d'épaisseur pour comptoir entre local astreinte et hall d'entrée.

Il conviendra de mettre en place les systèmes de fixations nécessaire à la parfaite tenue de celle-ci de part et d'autre de la cloison sur laquelle elle sera implantée.

16.7 TABLETTES OPEN SPACE

Fourniture et pose de 9 tablettes en chêne massif de 20 cm de profondeur et 3 cm d'épaisseur au droit des fenêtres bandeau sur la façade Sud des salles open space.

16.8 TABLE DE REUNION ET CHAISES SALLE DE REUNION RDC, CHAISES REPROGRAPHIE ET LOCAL TECHNIQUE 008

L'entrepreneur devra la fourniture et pose des mobiliers tables et chaises :

16.8.1 Tables

- Forme ovale pour correspondre aux dimensions de la salle de réunion (pour 6 personnes),
- Panneaux fibre de bois placage stratifié noyer HPL (effet foncé),
- Pieds métalliques laqués,
- Pieds creux pour le passage des réseaux depuis le sol,
- Goulottes passe câbles en sous face de la table,
- Les tables devront intégrer un système d'électrification intégré avec modules de type « top acces » :
 - Prises électriques,
 - Possibilité RJ45.



Exemple de tables de réunion

Localisation : Salle de réunion en RDC. longueur 2.50 m x largeur 1.20 m x 0,73 m de hauteur par rapport au sol fini.

16.8.2 Chaises

Il sera également fourni 13 chaises empilables, de caractéristiques suivantes :

- Avec accoudoirs,
- En tissu de couleur noire,
- Structure en acier laqué de couleur noire,
- Largeur d'assise : 47 cm,
- Profondeur d'assise : 41 cm,
- Hauteur d'assise : 44 cm,
- Hauteur du dossier : 34 cm.



Exemple de chaises

Localisation : Salle de réunion en RDC, salle reprographie et local technique 008.

16.9 TABLE DE REUNION ET CHAISES SALLE DE REUNION R+1

16.9.1 Tables

L'entreprise devra la fourniture de 32 tables abattante réparties dans la salle de réunion (suivant plans) et pouvant être liées entre elles de façon à former un cercle au besoin.

Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Plateau stratifié compact décoratif,
- Structure et piètement réglage en aluminium laqué,
- Système de pliage,
- Longueur totale : 70 cm,
- Largeur : 70 cm,
- Hauteur : 73 cm,
- Finition : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier,



Exemple de tables

16.9.2 Chaises

Il sera également fourni 65 chaises empilables, de caractéristiques suivantes :

- Avec accoudoirs,
- En tissu de couleur noire,
- Structure en acier laqué de couleur noire,
- Largeur d'assise : 47 cm,
- Profondeur d'assise : 41 cm,
- Hauteur d'assise : 44 cm,
- Hauteur du dossier : 34 cm.



Exemple de chaises

16.10 CASIERS DES VESTIAIRES H/F DU R+1

L'entrepreneur devra la fourniture et la mise en place de 65 casiers avec bancs centraux.



Ils auront les caractéristiques suivantes :

- Nombres : 10 casiers pour les vestiaires femmes et 55 casiers pour les vestiaires hommes,
- Construction monobloc en tôle d'acier,
- Fermeture 3 points avec poignée encastrée - serrure à clés,
- 1 étagère sur toute la largeur en partie haute de l'armoire,
- Côté penderie : 1 tringle en PVC (Ø20 mm) + 2 crochets double-tête,
- Côté rangement : 3 étagères réglables au pas de 35 mm,
- Renfort de porte vertical sur toute la hauteur,
- Porte double battants à recouvrement montée sur charnières à ressorts,
- Ouverture de porte à 110°,
- Peinture époxy durable et résistante aux chocs,
- Dimensions : 80 cm de longueur * 50 cm de profondeur * 2.00m de hauteur.

Localisation : dans les vestiaires hommes et femmes du R+1 suivant le repérage des plans.

16.10.1 Bancs centraux

L'entrepreneur devra la fourniture et la mise en place de bancs centraux dans les vestiaires H/F du R+1. Ils auront les caractéristiques suivantes :

- Piétement métallique carré de section 22mm avec 2 longerons en tube rectangle de 30 x 20 mm,
- Finition gris clair RAL 7035,
- 3 lames d'assise en hêtre massif naturel verni de section 65x19mm avec chants vernis,
- Profondeur d'assise : 207 mm,
- Profondeur hors tout : 44.6cm,
- Hauteur d'assise : 46cm,
- Banc monobloc,
- 4 Pieds équipés d'embouts en polypropylène noir,
- Adapté pour un usage intensif en environnement humide,
- Certification NF.

Localisation : dans les vestiaires hommes et femmes du R+1 suivant le repérage des plans.

16.11 CASIER METALLIQUE POUR TELEPHONE

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'un casier pour téléphone sur mesure comprenant 80 cases situé dans le hall d'entrée au RDC dans l'alignement de la paroi d'escalier. Il aura les caractéristiques suivantes :

- Construction en tôle acier,
- Fermeture par serrure à clé,
- Dimensions utiles par case : L.19 x P.18.5 x H.12 cm,
- Portes indégondables en position ouverte ou fermée,
- Numérotation sur chaque porte & clé,
- Fixation à la structure gros œuvre avec allège de 80cm,
- Peinture époxy durable et résistante aux chocs,
- Revêtement synthétique de protection à l'intérieur.

Localisation : Hall d'entrée au RDC sous l'escalier.

17 REFERENCES NORMATIVES

Tant en ce qui concerne leur mise en œuvre que la qualité des produits utilisés, les ouvrages exécutés par le titulaire seront traités avec le plus grand soin, selon les règles de l'art, et dans le strict respect de la réglementation en vigueur à la date de la remise des offres :

- Les Lois, ordonnances, décrets, arrêtés et circulaires,
- Les codes,
- Les normes,
- Les directives métiers, notices et guides réglementaires,
- Les textes réglementaires et documents techniques unifiés (DTU),
- Les cahiers de prescriptions techniques,
- Les certifications et marques NF.

Il est formellement précisé au titulaire qu'il lui sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tout point aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.